



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le neuf novembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué pour une séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Georges ROUVIER, Maire.

**Présents :** M. ROUVIER Georges, Monsieur Jean-Marc MILESI, Madame Dominique BARBA, Madame Laure BERDUGO, Monsieur Jean-Luc CABASSON, Monsieur Christian LUQUE, Monsieur Louis MACHUEL.

**Absents excusés avec pouvoir :** M. Daniel MUNTER donne pouvoir à M. Georges ROUVIER.

Monsieur Bruno GERTOSIO-DEPIERRE donne pouvoir à M. Christian LUQUE

**Absents excusés :** M. CORDOLEANI Olivier, Mme MONACO Irma

**Secrétaire de séance :** Dominique BARBA

Nombre de membres en exercice : 11    Nombre de membres présents : 09    Nombre de suffrages exprimés : 09  
Pour : 09    Contre : 0    Abstention : 0

\*\*\*\*\*

**Décision modificative pour le SIVU Télévision**

Monsieur le Maire explique que suite à la dissolution du SIVU TV NARTUBY CHATEAUDOUBLE par arrêté préfectoral du 10/09/2013, la trésorerie a intégré à part égales les écritures dans la comptabilité de chacune des communes adhérentes.

Le Conseil Municipal,

Oui à l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents

🚩 **INTEGRE** ces résultats au budget communal.

🚩 **PROPOSE** d'inscrire des crédits supplémentaires sur le compte 002 (Résultat de fonctionnement reporté) en excédent de fonctionnement la somme de 6 508.58 €.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour copie certifié conforme

Le Maire  
Georges ROUVIER

